



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de Membres.	
Afférents au Conseil :	18
En Exercice :	18
Qui ont pris part à la délibération :	17

L'An deux mille vingt-deux, le mardi 19 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, M. PUYDEBOIS Yves, M. BIRELOZE Laurent, MME ROMEO Pascale, MME ANGUITA Nathalie, M. FATRAS Dominique, M. DALL'ACQUA Christian, M. GAIRIN Jean-Edouard, MME FEYT Roselyne, MME VIGNAUX Jacqueline, M. EYCHENNE Jean-Pierre, MME CLUZEL Céline, MME PRIZZON Eliane, MME VAN EST Sylvie, M. JOUBERT Julien

ABSENT : M. BETH Alexandre
MME MIGNOT Albane pouvoir à M. FOREST Laurent
MME BRATINA Maja pouvoir à MME ANGUITA Nathalie
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Convocation :	14/04/2022
Date Affichage :	14/04/2022

SECRETARE DE SEANCE : Mme CLUZEL Céline
Approbation à l'unanimité du PV en date du 14/04/2022

17-

OBJET : Approbation de l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (4BU212) de remplacement du contrôleur situé au carrefour RD813.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité l'engagement financier d'un montant de 4 293.00€ de la commune sur fonds propres auprès du SDEHG dans le cadre de l'opération (4BU212) de remplacement du contrôleur situé au carrefour RD813 Feu tricolore n°6 à l'intersection route RD813/D31 route de Montlaur, réalisation d'une nouvelle fixation par goujons dans radier béton existant et décâblage et recâblage commande.

18-

OBJET : Prise de participation de la commune de 2% au capital de la SPL « ENOVA Aménagement » par acquisition de 10 actions au SICOVAL d'une valeur nominale de 1 000 euros chacune

Monsieur le maire rappelle que l'entrée des Communes de BAZIÈGE et de MONTGISCARD au capital de la SPL aura pour conséquence la création de nouveaux sièges d'administrateur. A cette occasion, il sera proposé d'attribuer deux sièges supplémentaires d'administrateur au SICOVAL. Baziège qui devait prendre 10 parts a revu à la baisse sa participation et passe à 5 parts soit 1%.
La mise en place du projet se fera entre 2024 et 2025.

Mme Anguita s'interroge sur la transparence et l'orientation financière, elle souhaite davantage de précision sur la gouvernance et les projets en cours.

M. le maire souligne qu'il est important que la commune puisse s'exprimer lors des prises de décision, car cette opération de commercialisation est importante (60% sur la zone Montgiscard).

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité moins deux abstentions Mme Anguita et Mme Bratina dans la prise de participation de la commune de 2% au capital de la SPL « ENOVA Aménagement » par acquisition de 10 actions au SICOVAL d'une valeur nominale de 1 000 euros chacune et désigne à l'unanimité M. Forest comme représentant et siégeant pour la commune de Montgiscard.

19-

OBJET : Délégation de signature au profit du maire pour signer la nouvelle convention de mise à disposition du service ADS et ses annexes et la convention relative à l'utilisation de l'outil informatique et mise en place d'un guichet unique et ses annexes

Monsieur le maire rappelle que la présente convention a fait l'objet d'une délibération le 24 février 2022 n°5-2022 pour objet la mise à disposition à la commune, par le Sicoval, des outils informatiques mutualisés et de définir les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité l'autorisation de délégation de signature au profit du maire pour signer :

- la nouvelle convention de mise à disposition du service ADS et ses annexes -
- la convention relative à l'utilisation de l'outil informatique et mise en place d'un guichet unique et ses annexes.

20-

OBJET : Délégation de signature au profit du maire pour l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux liés aux activités du Sicoval.

Ledit avenant à la convention permet d'ajuster la mise à disposition des locaux communaux au profit des activités du Sicoval : ALSH/CLAS/Pôle Ado pour l'année 2022. La superficie mise à disposition sur les extérieurs a été doublée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délégation de signature au profit du maire pour l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux liés aux activités du Sicoval.

21-

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter (30h) du 2 mai 2022.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit de la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 2 mai 2022 pour Mme Briols Brigitte, en charge de l'entretien et de la propreté du groupe scolaire depuis 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour Mme Brigitte BRIOLS à compter (30h) du 2 mai 2022.

22-

OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (25h) à compter du 1er mai 2022.

Monsieur le maire explique que suite à l'augmentation et à la prise de poste en qualité de référent de l'ALP maternel, il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à 25h de M. Laconde Géraud pour créer un poste à 28h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (25h) à compter du 1er mai 2022.

23-

OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (28h) à compter du 2 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (28h) pour M. Géraud LACONDE à compter du 2 mai 2022.

24-

OBJET : Suppression des lanternes 643-644-645 chemin Al Cers par le SDEHG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande d'Engagement financier d'un montant de 2 063.00€ et décide de couvrir la part à la charge de la commune sur ses fonds propres pour la suppression des lanternes n° 643-644-645 chemin Al Cers.

25-

OBJET : Tirage au sort de six personnes susceptibles d'être jurés d'assises pour l'année 2023.

Monsieur le Maire demande à M. Eychenne de tirer au sort 6 noms à partir de la liste électorale. Ces 6 noms composeront la liste préparatoire visant à établir la liste du jury d'assises du département de la Haute-Garonne pour l'année 2023.

Cette liste doit être transmise avant le 15 juillet 2022 au secrétaire-greffier en chef de la cour d'appel de Toulouse.

N°	Noms/prénoms	Date et lieu de naissance	Adresse
1	Clément OUDOT	11/10/1979 à Troyes	27 bis chemin Al Cers
2	Thibaud TSCHÉILLER	13/04/1991 à St Louis	13 la Madeleine
3	Pascal SEMIN	27/08/1956 à Morhange	1 lot. Jardins de la Pradelle
4	Véronique GARCON	15/05/1956 à Nanterre	21 la Madeleine
5	Melissa LEROY	16/06/1998 à Calais	9 imp. Des tournesols
6	Michel FERREIRA	03/10/1948 à Dijon	8 route de la Poste

Adhésion au groupement d'achat coordonné par le SDEGH

Adhésion pour l'achat de l'électricité a été retiré de l'ordre du jour, il ne s'agit que d'un courrier sollicitant les collectivités.

Mme VIGNAUX soulève que cela va à l'encontre de la décision que le conseil municipal a pris pour adhérer à Volterre.

Avis préalable à l'approbation du dossier de réalisation comprenant l'étude d'impact complétée de la ZAC du Rivel

Ce point a été retiré, une présentation du projet ZAC DU RIVEL sera organisée avec Mme Stefani (architecte urbaniste du Sicoval) en réunion de bureau et validée au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H36.
